Trame pour l'élaboration d'un

DICRIM

Document d’information communale sur les

Risques Majeurs

Commune de MUHLBACH SUR BRUCHE

****

Sommaire

Le mot du Maire	page 3
Rappels réglementaires	page 4
L'alerte	pages 5 et 6
Recensement des différents risques majeurs	pages 7 à 9
Le risque tempête	pages 10 à 12
Le risque inondation et/ou de coulée d'eau boueuse	pages 13 à 15
Le risque mouvement de terrain	pages 16 à 18
Le risque sismique	pages 19 à 21
Le risque feux de forêt	pages 22 à 24
Le risque transport de marchandises dangereuses	pages 25 à 27
Le risque industriel	pages 28 à 29
Le risque rupture de barrage	pages 30 à 32
La carte des risques sur la commune	page 33
Numéros d'urgence	page 34
Principales consignes à respecter	page 35

Le mot du Maire

Pourquoi un Plan Communal de Sauvegarde et un Dicrim ?

Les actualités rapportent régulièrement des phénomènes climatiques (inondations, canicule, tempêtes, verglas ….) générant des conséquences souvent graves.

L'élaboration de ces deux documents incite à une réflexion commune et à un recensement des moyens. Il met à la disposition des élus une méthodologie efficace. Il permet de retrouver dans un seul document, les fiches, les numéros de téléphone utiles…

Ainsi chacun connaîtra son rôle, la fonction qui lui a été attribuée et sera prêt à faire face à toute situation imprévue au sein de la commune, en liaison avec les autorités et les services de secours.

Le journal communal, le site internet de Muhlbach, l'affichage, les élus, seront les vecteurs de l'information.

Chacun est invité à le consulter en mairie et d'y apporter sa collaboration au titre de la solidarité et de l'entraide.

Christine MORITZ

Rappels réglementaires

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mise en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage, organisée par le maire et à laquelle sont associés les propriétaires de certains bâtiments (locaux à usage d'habitation regroupant plus de quinze logements par exemple).

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14. Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

L'alerte

ÉTAT D'ALERTE

L'accident majeur est une situation exceptionnelle qui appelle une organisation toute aussi exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement, en examinant et suivant les principales consignes d'urgence.

L'ALERTE ET SIGNAL D'ALERTE

L'alerte.

Pourra être déclenchée par différents moyens tels que, l'activation d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe, un appel téléphonique, par des hauts parleurs depuis les véhicules de la police municipale, ou des forces de l'ordre ou par les panneaux d'informations municipales. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité, et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

L'alerte sera la réponse à une prévision d'un risque majeur encouru. Toutefois certains risques majeurs notamment les tremblements de terre peuvent survenir sans que la prévision à court terme ait pu être enregistrée. L'alerte dans ce cas n'aura pu être donnée.

L'activation du signal sonore par sirène.

Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Il est émis dans toute situation d'urgence, mais ne renseigne pas sur la nature du danger.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Début d'alerte

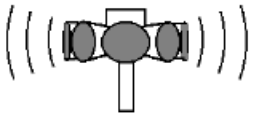

En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence

1 minute 41 secondes 5 secondes 1 minute 41 secondes 5 secondes 1 minute 41 secondes

Fin d'alerte

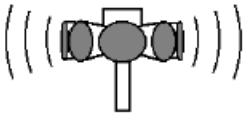

La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :

30 secondes

La procédure " Vigilance Météo "

Mise en place par Météo-France elle a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures.

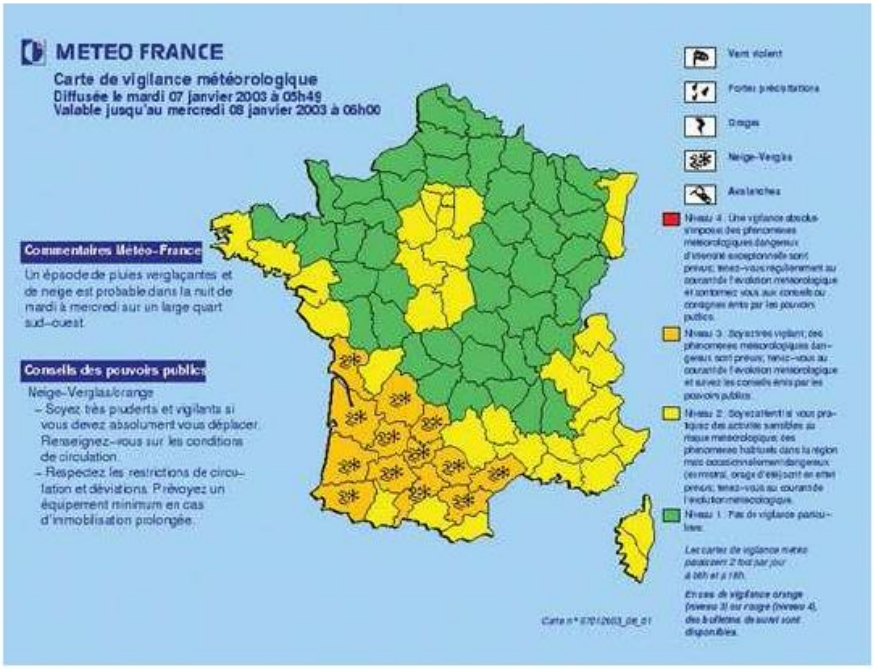

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne : http:www.meteofrance.com.

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

- **Vert :** pas de vigilance particulière ;
- **Jaune :** phénomènes habituels dans le région, mais occasionnellement dangereux ;
- **Orange :** vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus ;
- **Rouge :** vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

Des conseils de comportements sont définis par la Sécurité civile qui peut prendre en compte, outre les conditions purement météorologiques, des éléments conjoncturels comme les départs en vacances.

Commune de Muhlbach sur Bruche

Recensement des différents risques majeurs

Les risques naturels

S Le risque tempête

C Le risque inondation et/ou de coulée d'eau boueuse

i Le risque mouvement de terrain

k Le risque sismique

u Le risque feux de forêt

Les risques technologiques

W Le risque transport de marchandises dangereuses

n Le risque industriel

e Le risque rupture de barrage (digue en eau)

Néant

Le risque tempête

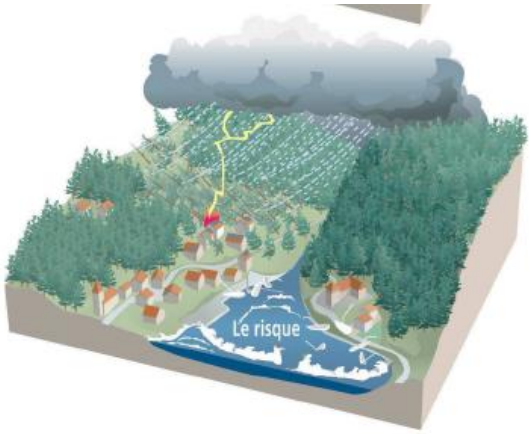

Qu'est qu'une tempête ?

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement).

Le contact entre deux masses d'air de caractéristiques différentes est appelé un front. On distingue les fronts chauds et les fronts froids.

- Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid.
- Un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud.

Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légère) et froid (lourde), un front est généralement oblique.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

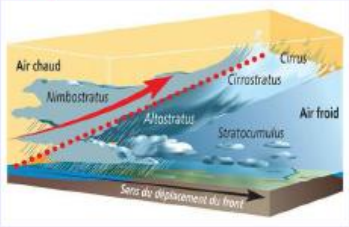

Front chaud

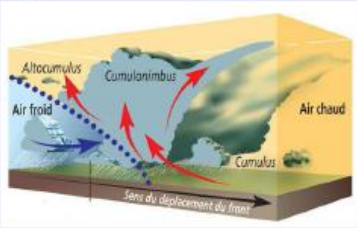

Front froid

Description des événements historiques survenus sur la commune

Tempête de 1999 :

- Déracinements d'arbres
- Dégâts en toiture
- Chutes de tuiles
- Chutes de câbles

Les mesures prises et l'alerte

Description des mesures mise en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu

- Information et permanence téléphonique
- Permanence à la mairie et alerte si nécessaire/sirène
- Contrat de maintenance éclairage public
- Numéricable, Electricité de Strasbourg, France Télécom : en cas de coupure de courant et de chute de câbles aériens
- Dégagement des voies en fin d'alerte si nécessaire

Attention

Niveau d'Alerte Orange :

Conséquences possibles

→ Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
→ Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
→ Les branches des arbres risquent de se rompre.
→ **Les véhicules peuvent être déportés.**
→ La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière...

Conseils de comportements

→ Limitez vos déplacements. **Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.**
→ Ne vous promenez pas en forêt ni sur le littoral.
→ En ville, **soyez vigilants** face aux chutes possibles d'objets divers.
→ **N'intervenez pas sur les toitures** et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
→ **Rangez ou fixez les objets sensibles** aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

Niveau d'Alerte Rouge :

Conséquences possibles

→ Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
→ Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.
→ La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.
→ Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

Conseils de comportements

Dans la mesure du possible
→ Restez chez vous.
→ Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
→ Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement
→ Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
→ Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche
→ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
→ N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
→ Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
→ Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Les bons réflexes

Respecter les consignes des autorités

→ **Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)**
→ **Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision**
→ **Pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri**
→ **Pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel**
→ **En cas de manifestation avec un chapiteau : arrêter la manifestation et évacuer le public**
→ **Ne pas prendre votre voiture**
→ **Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué**

Ecoutez la radio

Rentrez rapidement dans un batiment

Ne pas chercher les enfants à l'école

Ne telephonez pas sauf en cas d'urgence

En temps normal, la rivière s'écoule dans son **lit mineur.**

Pour les petites crues, l'inondation s'étend dans le **lit moyen** et submerge les terres bordant la rivière. Lors des grandes crues, la rivière occupe la totalité de son lit majeur.

Lorsque le sol est saturé d'eau, **la nappe affleure et inonde les terrains bas**.

Les inondations :

L'inondation est une submersion à des hauteurs variables, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée, habituellement hors d'eau, par débordement naturel d'un cours d'eau, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulée d'eau boueuse).

L'inondation fait suite à un épisode de pluie importante et/ou à une fonte de neige.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'État, par le biais des Services de Prévision des Crues (SPC) et du Service Central Hydrométéorologique d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), assure la surveillance des principaux cours d'eau et de ce fait, la prévision des crues sur des secteurs identifiés.

Description des événements historiques survenus sur la commune

- Inondations en 1982, 1983, 1990, 1999 et 2001

Les mesures prises et l'alerte

Description des mesures mise en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu

- Information et alerte à la population et des pompiers
- Affichage fiche consignes et diffusion journal communal et site internet
- Permanence mairie
- Possibilité de faire « barrage de déviation » avec tracteur communal. Messieurs Caspar et Gross transporteurs ainsi que mobilisation des équipes municipales
- Communiquer avec les moyens de secours et la préfecture
- Renseigner la population
- Mettre les habitants en sécurité si besoin

Attention

Avant :

- obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations,
- couper le gaz et l'électricité,
- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- amarrer les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques,...),
- faire une réserve d'eau potable,
- prévoir l'évacuation,

Pendant :

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...) ;
- couper le gaz et l'électricité ;
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue ;
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

Après :

- aérer et désinfecter les pièces
- chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent
- ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.

Remarque : en ce qui concerne les crues torrentielles, compte tenu du caractère brutal et très rapide du phénomène, la meilleure solution consiste à ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives, même si le filet d'eau apparaît sans danger.

Les bons réflexes

A l'approche du sinistre :

Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation.

Respecter la réglementation de circulation et de stationnement.

Ecouter la radio

Fermez toutes les ouvertures (portes, fenêtre, soupireaux, aérations....)

Coupez l'électricité et le gaz

Montez à pied dans les étages

Ne pas chercher les enfants à l'école

Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence

Le glissement à surface de rupture circulaire se produit généralement dans des matériaux homogènes.

Les éboulis en pied de versants rocheux sont le fruit des chutes de blocs

Les effondrements de cavités souterraines : peuvent entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.

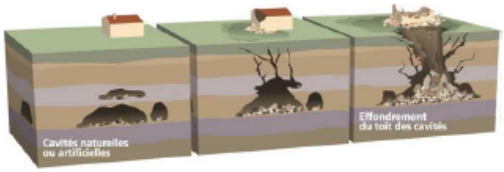

La décompression des roches est à l'origine de l'effondrement du toit des cavités souterraines.

Mouvement de terrain :

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou occasionnés par l'homme. Parmi ces différents phénomènes observés, on distingue :

- les affaissements et les effondrements de cavités
- les chutes de pierres et éboulements
- les glissements de terrain
- les modifications des berges de cours d'eau
- les tassements de terrain provoqués par les alternances de sécheresse et de réhydratation des sols.

Une fois déclarés, les mouvements de terrain peuvent être regroupés en deux grandes catégories selon le mode d'apparition des phénomènes observés. Il existe d'une part, des processus lents et continus (affaissements, tassements…) et d'autre part, des évènements plus rapides et discontinus comme les effondrements, les éboulements, les chutes de pierres, etc.

Le risque dans la commune

Description des événements historiques survenus sur la commune

Aucun antécédant

Pas de cavités souterraines connues

Les mesures prises et l'alerte

Description des mesures mise en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu

Attention

Avant :

→ **Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde (points de regroupement** désignés par l'autorité).

Pendant :

→ **En cas d'effondrement du sol :**

- Évacuez les bâtiments (sans utiliser les ascenseurs) latéralement en recherchant les points hauts
- Éloignez-vous de la zone dangereuse
- Rejoignez les lieux de regroupement

→ **En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :**

- Fuyez latéralement
- Éloignez-vous du point d'effondrement,
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Suivez les consignes données par la radio.

RESTEZ CALME, NE PENSEZ QU'À VOTRE SÉCURITÉ

Après :

→ **En cas d'éboulement ou de chutes de pierres :**

- Fermez le gaz et l'électricité
- Évacuez les bâtiments et éloignez vous des points dangereux
- Rejoignez les lieux de regroupement
- Informez les autorités de tout danger observé.
- Évaluez les dégâts

Les bons reflexes

Ecouter la radio

Fuyez latéralement

gagnez un point haut

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

Ne pas chercher les enfants à l'école

Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence

k Le risque sismique

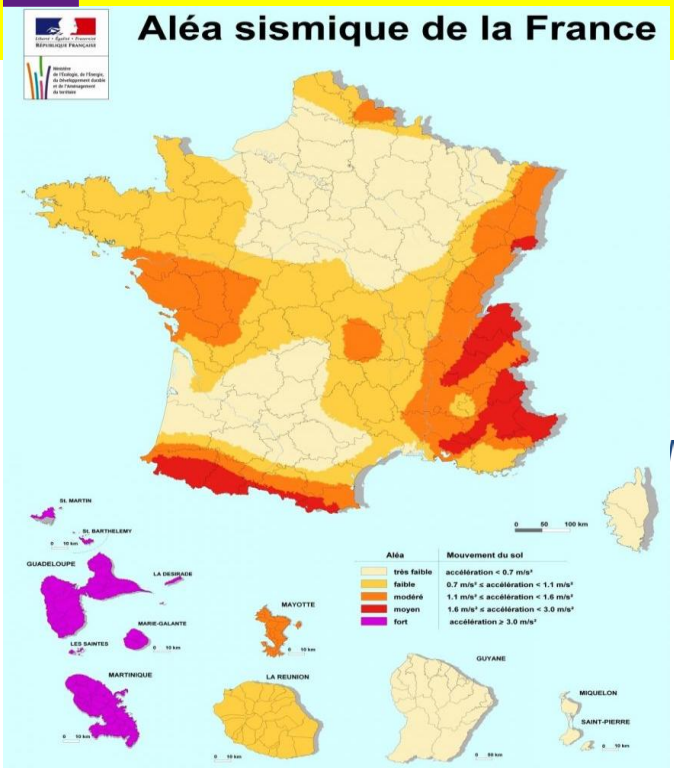

Le risque dans la commune

Description des événements historiques survenus sur la commune

On cite souvent le séisme de Bâle de 1356 qui a marqué l'histoire comme étant particulièrement dévastateur.

Modéré

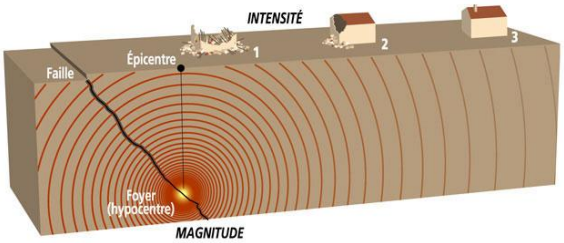

Séisme:

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques.
L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques.
Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué.
De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes.
Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille.
L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité.

Les mesures prises et l'alerte

Description des mesures mise en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu

Communication par le biais du site de la commune

Attention

Avant :

→ «Repérez» les points de coupure du gaz, eau, électricité.
→ Fixez les appareils et les meubles lourds.
→ Préparez un plan de regroupement familial

Pendant :

→ **Dès la première secousse : baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes ! Restez où vous vous trouvez :**

- **à l'intérieur :** mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, dans l'encadrement d'une porte ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres. Si vous êtes au lit : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller. Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.
- **à l'extérieur :** ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- **en voiture :** arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.
- Si vous êtes dans un **MAGASIN OU TOUT AUTRE ENDROIT PUBLIC**, ne vous précipitez pas vers les sorties. Éloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.
- Si vous êtes dans la **CUISINE**, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.
- Si vous êtes dans un **STADE** ou un **THEATRE**, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.

→ Ouvrez les portes, vous éviterez ainsi leur blocage
→ Protégez-vous la tête avec les bras.
→ N'allumez pas de flamme.

Après :

→ **Après la première secousse, méfiez-vous des répliques :**il peut y avoir d'autres secousses.
→ Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
→ Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.

Les bons reflexes

Ecouter la radio

Eloignez vous des bâtiments, pylones....

Abritez vous sous un meuble solide et éloignez vous des fenêtres

Coupez l'électricité et gaz

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre

Ne pas chercher les enfants à l'école

Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence

Risque sismique dans le département du Bas-Rhin

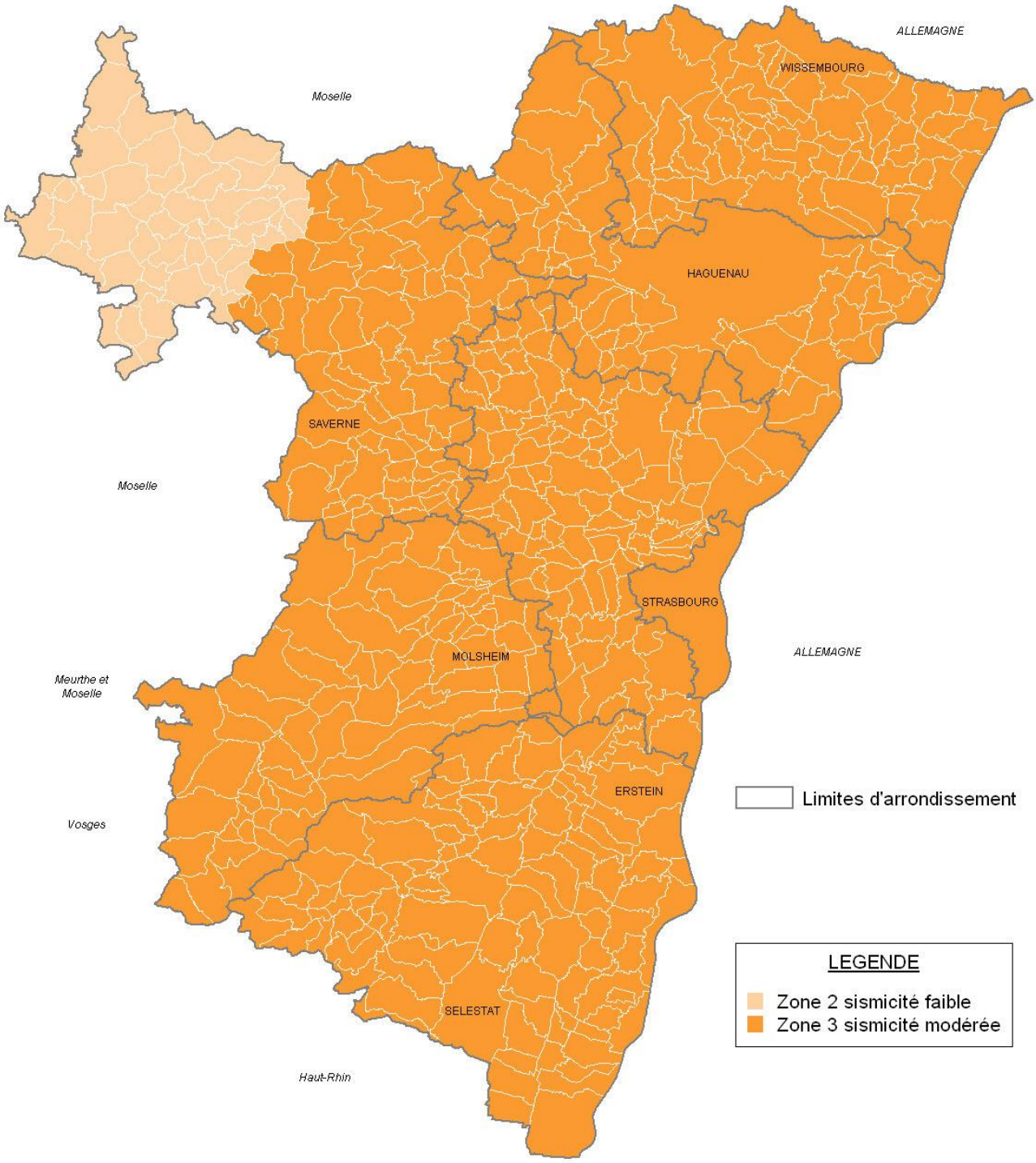

U Le risque feux de forêt

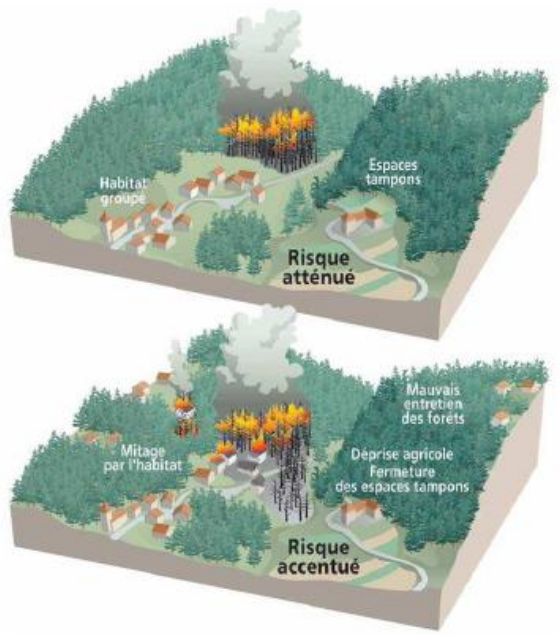

Feux de forêt :

Les incendies ou feux de végétation sont des sinistres qui se déclarent dans une formation végétale, qui peut être de type forestière (forêts de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses...).

Cette définition n'intègre donc pas les autres feux de l'espace rural et périurbain, c'est-à-dire, les feux de massifs de moins de 1 ha, les feux de boisements linéaires, les feux d'herbes, les feux agricoles, de dépôts d'ordures et autres.

Dans tous les cas, un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :

- un combustible (ici, le végétal),
- un comburant (l'oxygène de l'air),
- une source d'énergie (flamme, étincelle, brandon...).

Le risque dans la commune

Description des événements historiques survenus sur la commune

Aucun historique

Les mesures prises et l'alerte

Description des mesures mise en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu

- Prévention : entretien des accès (forêt communale)
- Interdiction préfectorale de feu affichée (rappel régulier de l'interdiction dans la gazette)
- Information gazette communale
- Réservoir de réserve capacité 90 m3

Attention

Avant :

→ Repérez les chemins d'évacuation, les abris en dur,
→ Prévoyez les moyens d'autoprotection (points d'eau, matériel, d'arrosage…)
→ Débroussaillez (réglementation en annexe)
→ Vérifiez vos toitures (risque d'accumulation de matériaux dans les gouttières et sur le toit)
→ Entretenez les accès utilisables pour évacuer ou pour le passage des secours

SOYEZ VIGILANTS, SOYEZ ACTEURS, EN SIGNALANT TOUT COMPORTEMENT ANORMAL !

En cas de départ de feu :

→ Informez les pompiers le plus rapidement et le plus précisément en composant le 18 ou le 112
→ Ouvrez les accès de votre propriété, les pompiers pourraient avoir besoin d'y accéder
→ Arrosez la maison, les bâtiments **avant l'arrivée du feu**, mettez ensuite vos tuyaux à l'abri
→ Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, immergez les si possible ou éloignez-les de l'habitation
→ Rentrez les animaux
→ Entrez dans le bâtiment en dur le plus proche, fermez volets, portes-fenêtres, exutoires et ventilation (VMC) pour éviter les appels d'air
→ Obturez les entrées d'air avec des linges humides
→ Respirez au travers d'un linge humide. Si votre environnement est enfumé, souvenez-vous que **l'air frais est au sol**.

Dans tous les cas suivez les instructions des pompiers ou des autorités.

Si vous circulez à bord d'un véhicule, vous devez gagner au plus tôt un espace dégagé (champs de culture, clairière) ou rester sur une route et signaler votre présence en allumant vos phares et votre signal de détresse.

→ A pied, recherchez un écran (rocher, mur). Éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.

GARDEZ VOTRE CALME, LE PASSAGE DU FEU NE DURE PAS TRES LONGTEMPS. LES SERVICES DE SECOURS INTERVIENDRONT RAPIDEMENT.

Après :

→ **Aérez les lieux de vie**
→ Éteignez les foyers résiduels si besoin
→ *Signalez toute reprise de feu.*

Les bons reflexes

Dégagez les voies d'accès, Arrosez les abords

Ouvrez le portail de votre terrain

Fermez et abritez les réservoirs de gaz, évitez tout risque d'exploision

Dirigez vous vers un bâtiment

Fermez les portes et les volets

Bouchez les entrées d'air

Ne vous approchez pas du feu

N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-pompiers

Explosion d'un camion citerne

Panneaux de signalisation

TMD :

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits (TMD hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Le risque dans la commune

Description des événements historiques survenus sur la commune

- Aucun historique
- Proximité de la voie rapide

Les mesures prises et l'alerte

Description des mesures mise en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu

- Consignes affichées en mairie
- PCS à consulter en mairie sur site internet www.muhlbachsurbruche.fr
- PPMS à l'école

Le risque dans la commune

Description des événements historiques survenus sur la commune

Existence sur le ban communal d'une usine de recyclage de plastique

Les mesures prises et l'alerte

Description des mesures mise en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu

- Information et alerte
- Présence sur place
- Communication et alerte à la population si nécessaire
- Evacuation sur avis des pompiers si nécessaire

Attention

Avant :

→ S'informer sur l'existence ou non d'un risque (car chaque citoyen a le devoir de s'informer).
→ Évaluer sa vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques).
→ Bien connaître le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise.

Pendant :

→ Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte : 18 (pompiers), 15 (SAMU), 17 (police), en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion, etc.), le nombre de victimes.
→ S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie).
→ Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner. .

Les bons reflexes

Ecoutez la radio

Rentrez rapidement dans un batiment

Ne fumez pas

Ne pas chercher les enfants à l'école

Ne telephonez pas sauf en cas d'urgence

S Le risque rupture de barrage (digue en eau)

Signal d'alerte spécifique aux ouvrages hydrauliques

- ***Signal d'alerte spécifique aux ouvrages hydrauliques***

Barrage:

Un barrage (ou digue en eau) est un ouvrage artificiel ou naturel (résultant de l'accumulation de matériaux à la suite de mouvements de terrain), établi en travers du lit d'un cours d'eau, ou endiguant le cours d'eau ayant pour vocation de retenir de l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions, qui peuvent s'associer : la régulation de cours d'eau (écrêteur de crue en période de crue, maintien d'un niveau minimum des eaux en période de sécheresse), l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique, la retenue de rejets de mines ou de chantiers, le tourisme et les loisirs, la lutte contre les incendies, la protection des lieux habités…
Un barrage n'est pas inerte. Il vit, travaille et se fatigue, en fonction des efforts auxquels il est soumis. De son état va dépendre la sécurité des populations situées en aval hydraulique.

Le risque dans la commune

Description des événements historiques survenus sur la commune

Les mesures prises et l'alerte

Description des mesures mise en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu

Attention

Avant :

→Connaître le signal d'alerte et les consignes pour la zone du premier quart d'heure : Un signal d'alerte spécifique, de type corne de brume, est réservé à la rupture de barrage. Pour le diffuser, un réseau de sirènes est installé dans la zone dite de "sécurité immédiate" (zone du premier quart d'heure). En aval de cette zone de "sécurité immédiate", les populations sont alertées par les pouvoirs publics au moyen des sirènes du réseau général d'alerte ou de véhicules de pompiers avec haut-parleur.
→Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et les itinéraires d'évacuation (voir le PPI).

Pendant :

→gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
→ne pas prendre l'ascenseur
→ne pas revenir sur ses pas
→ne pas aller chercher ses enfants à l'école
→attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile.
→Évacuez et gagnez le plus rapidement possible les points hauts les plus proches cités dans le PPI ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
→Ne prenez pas l'ascenseur.
→Ne revenez pas sur vos pas.

RESTEZ CALME, NE PENSEZ QU'A VOTRE SECURITE

Après :

→Aérez et désinfectez les pièces.
→Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.
→Chauffez dès que possible

Les bons réflexes

Ecoutez la radio

Montez à pied dans les étages

gagnez un point haut

Ne pas chercher les enfants à l'école

Ne telephonez pas sauf en cas d'urgence

Carte des risques sur la commune

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Carte des risques

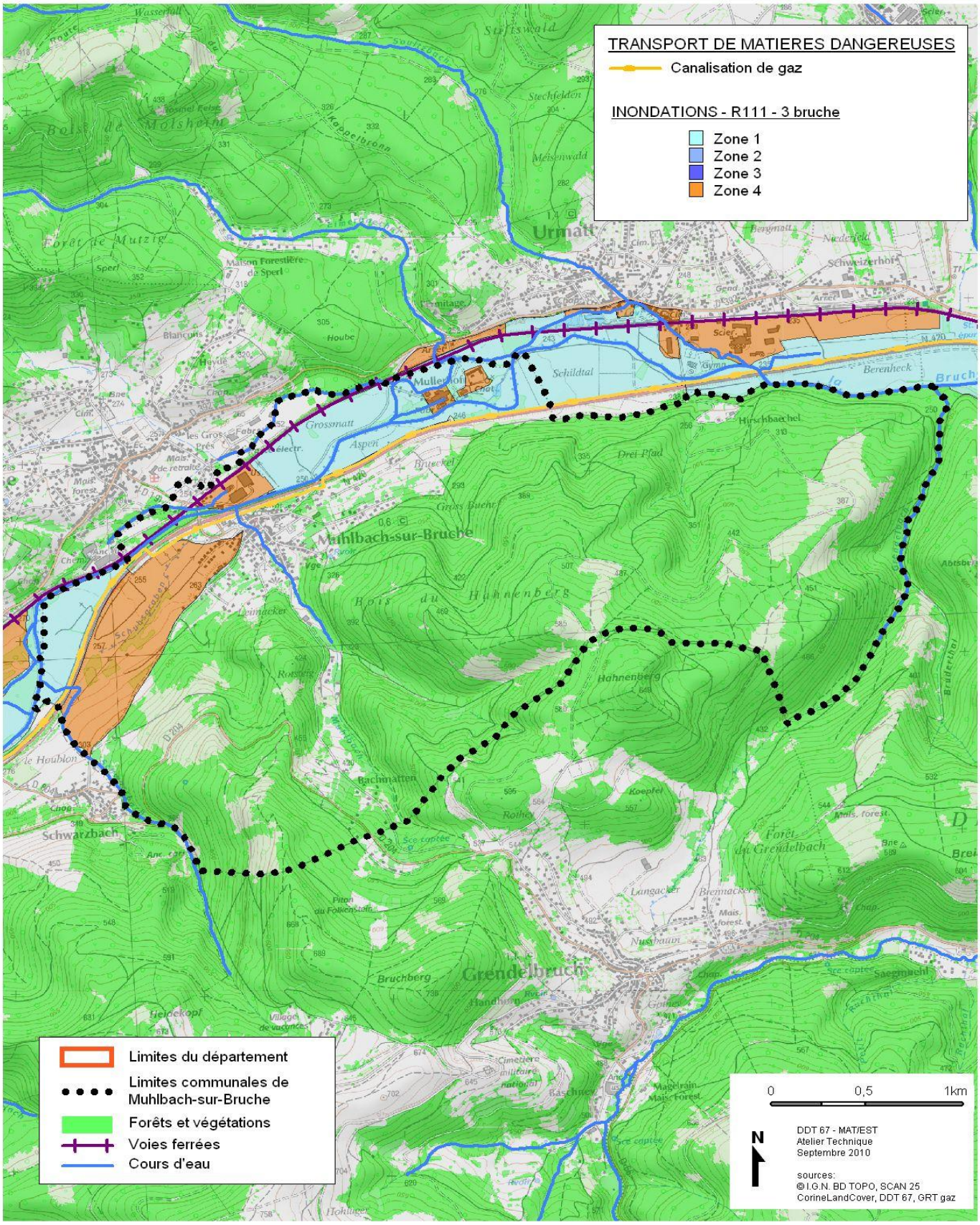

Numéros d'Urgence

- **Numéro d'urgence 112**
- **Sapeurs-pompiers..... 18**
- **Urgences médicale SAMU..... 15**
- **Gendarmerie Nationale..... 17**
- **Mairie..... 03 88 97 40 44**

Adresses utiles : http://www.prim.net/

http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/pprnt/

http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil

Principales consignes à respecter

En cas d'alerte,

il est important de pouvoir être informé sur la nature du risque,
ainsi que les premières consignes à appliquer.

Le meilleur moyen est de se mettre à l'écoute de la radio :
➔ radio France Bleu Alsace - 101,4 Mhz
➔

***Conseil* : *ayez toujours en état de marche un poste portatif à piles*.**

Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer la sécurité des enfants. Ils sont informés des conduites à tenir et appliquent des consignes strictes en cas d'alerte.
Vous devez faire confiance à l'établissement scolaire

Sans consigne contraire des responsables des secours, n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger

Même si la tentation est grande d'utiliser le téléphone dans ces circonstances, vous devez éviter de passer des appels qui resteront bien souvent sans réponse, soit par une surcharge du réseau, soit par une rupture technique du réseau.

Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours.

L'alerte : la procédure " Vigilance Météo " de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter.

Les équipements minimum à conserver à domicile sont:

- **Lampe torche avec piles**
- **Radio portable avec piles**
- **Eau potable**
- **Papiers personnels**
- **Médicaments urgents**
- **Couvertures**
- **Matériel de colmatage (ruban adhésif,…)**
- **Vêtements de rechange**